



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-094

Objet :

**Election du délégué à la Commission Locale de l'Eau
(CLE) du SAGE du Fleuve Hérault**

Délibération affichée le : **01 OCT. 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier à 18h35 – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - DEBEAUCE Christine - CABOCHE Chrystelle – BONNET Jean-Louis à 18h40 - DEJEAN Anne-Marie - LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelone

Pouvoirs : MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - BIESSE Frédérique à SOTO Jean-François - ADELAERE Sylvain à COLOMBIER François – PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle – CONTRERAS Sylvie à SUQUET Maguelonne – EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier – GOMEZ René à SANCHEZ Marie-Hélène

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2009-I-4164 du 23 décembre 2009, la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) du Fleuve Hérault a été constituée. Au terme d'un délai de 6 ans, le mandat des membres de la CLE va expirer, il convient, en conséquence, d'élire le représentant de la commune à cette instance.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- Elit Olivier SERVEL, représentant de la commune de Gignac au sein de la C.L.E du SAGE du Fleuve Hérault.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean François SOTO



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150930-DEL2015094-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015